



COMMISSION DES FINANCES

REUNION RESTREINTE DU 12 JANVIER 2024

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'une caution de 150 Euros sera imputée sur le compte club.

Retour de la Commission Départementale d'Arbitrage :

NON PAIEMENT D'ARBITRE DECEMBRE 2023

N°4	SAISON 2023-2024 / Décembre 2023						
Date	N° Match	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amendement	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
16/12/2023	27587296	DEUIL ENGHIEU FC	COUPE	35,00 €	50,00 €	85,00 €	549561 / DEUIL ENGHIEU FC
		HERBLAY ES					
10/12/2023	27497777	VAUREAL FCM	COUPE	40,00 €	50,00 €	90,00 €	538505 / VAUREAL
		MONTMORENCY FC					
09/12/2023	25899732	VAUREAL FCM	CHAMPIONNAT	48,50 €	50,00 €	98,50 €	538505 / VAUREAL
		SARCELLES ASS					
10/12/2023	27636558	GROSLAY FC	COUPE	40,00 €		40,00 €	550638 / PERSAN US 03
		PERSAN US					
10/12/2023	27636558	GROSLAY FC	COUPE	40,00 €		40,00 €	550638 / PERSAN US 03
		PERSAN US					
10/12/2023	27636558	GROSLAY FC	COUPE	40,00 €		40,00 €	550638 / PERSAN US 03
		PERSAN US					
03/12/2023	26532534	PIERRELAYE FC	CHAMPIONNAT	48,50 €	50,00 €	98,50 €	560812 / PIERRELAYE FC
		AUVERS-ENNERY FC					



26/11/2023	25897386	ST OUEN L'AUMONE AS	CHAMPIONNA T	80,00 €		80,00 €	518488 / ST OUEN L'AUMONE AS
		CHAMPAGNE SFC					
02/12/2023	26513010	VEMARS ST WITZ FC	CHAMPIONNA T	48,50 €	50,00 €	98,50 €	524020 / VEMARS ST WITZ FC
		THILLAY V. ESM					

Prochaine réunion sur convocation